

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats de politique extérieure qui ont eu lieu au cours du mois.

EN PROPOSANT à la Chambre des communes, le 8 décembre, la deuxième lecture du projet de loi créant un ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, le Premier ministre a fait une double allusion à l'importance stratégique et économique croissante du Nord canadien du point de vue international. Après avoir expliqué que le nouveau ministère aura d'abord pour tâche d'administrer les territoires du Nord, le Premier ministre a formulé les observations suivantes au sujet de la souveraineté du Canada sur ces régions:

Or, il nous a semblé qu'il devenait de plus en plus évident qu'il serait souhaitable de modifier la situation et de susciter des conditions indiquant clairement que le Gouvernement et le Parlement voulaient qu'on accorde plus d'attention à la mise en valeur de notre région septentrionale et je puis dire que nous en avons été davantage convaincus en constatant qu'un assez grand nombre de non-Canadiens doivent se rendre dans ce territoire. Nous avons jugé qu'il était très important de prendre les dispositions voulues pour que, chaque fois qu'ils s'y trouvent, ils se rendent compte qu'ils sont en territoire canadien, dans un territoire administré par les autorités canadiennes.

Le projet de loi à l'étude vise à faire valoir davantage le fait que les Canadiens s'intéressent vivement à ce territoire du Nord et le considèrent comme une partie importante du territoire assujéti à la souveraineté de la nation canadienne. Voilà le but auquel tend cette mesure . . .

Plus loin, le Premier ministre a parlé en ces termes de l'importance stratégique du Nord canadien:

Cette question comporte un autre aspect qui nous oblige à accorder plus d'attention à ces territoires du Nord et c'est le fait que les territoires septentrionaux du Canada se trouvent entre les deux plus grandes puissances du monde à l'heure actuelle, les États-Unis d'Amérique et l'URSS. Il est probablement plus difficile d'assurer notre propre sécurité du fait que nos territoires du Nord sont situés entre ces deux grandes puissances mondiales. Il faudra sans doute prendre des mesures conjointes en vue de la sécurité du continent nord-américain. C'est un problème d'ordre continental qui se présente et qu'il faut résoudre en se fondant sur ce simple fait géologique. Je n'en dirai pas plus long sur ce point que n'en a dit le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), mais toutes ces entreprises conjointes sont exécutées en vertu du principe que le Président a énoncé ici même du bureau de la Chambre, il n'y a que trois ou quatre semaines. On exécute toutes ces entreprises en respectant intégralement la souveraineté du pays où elles sont mises en œuvre.

Nous ne devons laisser planer aucun doute quant à notre occupation active de ces territoires du Nord jusqu'au pôle, et quant à l'exercice de notre souveraineté à l'égard de ces régions. C'est là quelque chose qui place ces territoires dans une situation différente de celle des autres régions du Canada. Les localités des autres régions du Canada soumettent des observations sur les mesures nécessaires à leur progrès. En l'espèce, je pense que nous avons besoin d'un homme revêtu de la responsabilité ministérielle pour prendre l'initiative des

(Voir la suite à la page 40)